

# Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CE.F  
Delphine TRABALZINI  
05.53.22.23.06  
delphine.trabalzini@johnbost.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST  
(Niveau 5 européen)

### Conditions d'accès :

Fixées par le code de l'action sociale et des familles : - Être titulaire d'un certificat, titre ou diplôme au moins de niveau 5 (bac + 2). - Selon le statut visé d'exercice de la profession, justifier d'une expérience professionnelle de 1 à 3 ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire. Pas de prérequis d'expérience professionnelle pour les personnes en situation d'emploi dans un service tuteur ou qui vise une insertion professionnelle dans un service tuteur. - Avoir au minimum 21 ans à l'entrée en formation (25 ans pour les personnes souhaitant exercer à titre individuel).

### Prérequis pédagogiques :

Si les prérequis sont remplis, le candidat est convié à un entretien individuel de 30 à 45 minutes avec le coordinateur pédagogique et/ou le responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues. Cet entretien permet au candidat de présenter son parcours expérientiel, ses qualifications, son projet professionnel et sa motivation à accéder à la formation et exercer le métier. Il permet au coordinateur de formation et/ou au responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues de présenter le projet pédagogique de l'établissement et de la formation ainsi que le parcours personnalisé de formation du candidat intégrant les éventuels allègements et dispenses accordés au regard de son profil

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Permettre le développement des compétences nécessaires au mandataire judiciaire pour protéger la personne, dans le cadre et en fonction du mandat judiciaire ordonné et des règles professionnelles. A cet effet, le cadre réglementaire a identifié les objectifs intermédiaires suivants : -introduction au droit et aux spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés, -introduction à la réglementation relative au champ médico-social, -mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits, -mettre en œuvre une gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits, -connaître et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée, -inscrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et de son environnement, -bien cerner les contours de l'intervention

## Contenu et modalités d'organisation

DF 1 : Juridique (84 heures) Module 1.1 : Droits et procédures 48 heures Module 1.2 : Le champ médico-social 36 heures DF 2 : Gestion (78 heures) Module 2.1 : Gestion administrative et budgétaire 48 heures Module 2.2 : Gestion fiscale et patrimoniale 30 heures DF 3 : Protection de la personne (72 heures) Module 3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance 24 heures Module 3.2 : Relation, intervention et aide à la personne 48 heures DF 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 heures) Module 4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites 18 heures Module 4.2 : Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire 12 heures Module 4.3 : Déontologie et analyse des pratiques 36 heures Module d'accompagnement 5 heures Epreuves de certification des modules 16 heures

Commentaires sur la durée hebdomadaire Des allègements et/ou dispenses sont possibles en fonction du profil de diplômation et d'expérience du candidat.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Commentaires sur la durée hebdomadaire Durée hebdomadaire en cours : 30 heures. Durée hebdomadaire en stage : de 25 à 35 heures, selon les terrains de stage.

## Validation(s) Visée(s)

Certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention mesure judiciaire à la protection des majeurs - *Sans niveau spécifique*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

## Et après ?

### Suite de parcours

Créée par la loi du 5/03/2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, cette profession peut-être exercée en tant que délégué d'un service de mandataire judiciaire, préposé d'un établissement ou à titre individuel. Les missions de ces professionnels consistent en l'exercice des mesures de protection des majeurs que le juge des tutelles leur confie au titre du mandat spécial auquel il peut-être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de curatelle, de la ...

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00203818	du 23/02/2021 au 11/10/2021	Bergerac (24)	CE.F		MON COMPTE FORMATION	FFC

00256931

du 03/03/2022 au  
29/11/2022

Bergerac (24)

CE.F

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC